

Livret étudiant **2026-27**

**Licence
Économie
et Gestion**



LE MOT DU DOYEN	3
PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ	5
CALENDRIER 2026-2027	6
ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES	6
MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS	12
L'ACTIVATION DU COMPTE «ENT»	12
LES INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES	13
LE CONTRAT PÉDAGOGIQUE (L1)	14
LES EMPLOIS DU TEMPS	15
L'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES	16
LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET L'ORGANISATION DES EXAMENS	16
LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE VALIDATION DES ECTS	18
- Validation des enseignements	
- Compensation	
- Capitalisation des ECTS	
- Le relevé de notes	
- Assiduité aux évaluations et aux enseignements	
- Absences justifiées et injustifiées	
- Étudiants inscrits tardivement	
- Validation d'acquis	
LE MÉMO DES EXAMENS	22
LA PROGRESSION DANS LE PARCOURS D'ÉTUDES.....	22
LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY DE LICENCE	26
LA POURSUITE DES ÉTUDES	27
LE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME	28
LA DOUBLE LICENCE	29
LA MOBILITÉ INTERNATIONALE	29
ORGANISATION DU PÔLE LICENCE ET FORMATIONS SPÉCIFIQUES	30
CHARTRE DU BON USAGE DE LA MESSAGERIE	31

* Sommaire interactif, cliquer sur  (en bas à gauche) pour revenir au sommaire.

■ LE MOT DE LA DOYENNE

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Bienvenue à la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion (DEG) de l'Université d'Angers ! L'inscription à la Faculté, particulièrement en première année de Licence, est souvent source de libertés, de nouveautés et d'autonomie mais elle génère aussi des inquiétudes des interrogations des attentes et demande beaucoup d'efforts. Les enseignements sont bien souvent très différents par leurs contenus et leur organisation des enseignements du lycée. Votre formation est organisée de manière à favoriser un apprentissage et une spécialisation progressifs vers des domaines ou des métiers très variés. Votre travail devra être important et régulier pour qu'à l'image des étudiants plus anciens votre insertion professionnelle, après 3 ou 5 années d'études supérieures, soit de très bonne qualité.

Votre formation

Étudiants à la Faculté DEG, vous êtes inscrits en Licence de droit en Double Licence Droit-Histoire ou Droit-Économie à Angers ou à Cholet. Après deux années d'acquisition d'un socle fondamental, vous pourrez poursuivre vos études :

- en Licence 3 Droit en commençant à vous spécialiser pour ensuite continuer vos études en Master ou à l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) qui prépare aux concours pour devenir avocat ou magistrat ;
- en licence 3 professionnelles : métiers des administrations et des collectivités territoriales, métiers du notariat, métier du mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

La Faculté met en place des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants :

- le tutorat et l'accompagnement à la réussite ;
- les réorientations ;
- la possibilité de poursuivre ses études dans des parcours doubles ;
- les stages ;
- etc.

Les formations qui vous seront dispensées sont construites autour d'enseignements assurés pour la plupart par des enseignants-chercheurs qui utilisent les méthodes et les résultats de leurs recherches au sein du laboratoire CJB (Centre Jean Bodin). Ces formations de licence et de master en droit sont portées par le département Droit et Science politique.

Je vous invite à lire (ou à découvrir) toutes les informations sur la Faculté, sur son site :
www.univ-angers.fr/deg

Votre environnement

Comme tous les étudiants de l'Université d'Angers vous pourrez :

- bénéficier d'infrastructures, d'activités et de programmes qui vous permettront de mieux réussir vos études et d'élargir vos connaissances (accès aux bibliothèques et restaurants universitaires, enseignements dispensés sur des thèmes variés que vous pourrez choisir dans un catalogue de cours (les Enseignements Optionnels d'ouverture, les « E2O ») ;
- effectuer un semestre ou des stages à l'étranger dans le cadre de nos nombreux accords internationaux ;



- bénéficier d'un suivi médical, d'activités sportives et culturelles d'une aide contre le décrochage, de passerelles et de réorientations vers d'autres formations ou de bourses ;
- obtenir le statut d'Étudiant-Entrepreneur ;
- valoriser votre engagement étudiant dans des associations ou syndicats étudiants, ou dans le Bureaux Des Etudiants (BDE) en droit ;
- participer à différentes manifestations communes à toute l'université (Campus Day, Nuit des chercheurs, semaines professionnelle ou internationale...) et spécifiques à la Faculté : Les Rencontres Pros, Les Parrainages, les conférences, les colloques, etc.

Être inscrit à l'université est une chance pour votre avenir et le regard que vous porterez sur cette période de votre vie sera certainement empreint de nostalgie et de fiertés, à condition de trouver un équilibre de vie entre travail, autonomie et activités personnelles. Travaillez, travaillez beaucoup et avec assiduité, progressez, rencontrez, voyagez, amusez- vous... dans la rigueur, l'exigence et le respect mutuel...

Ce livret de l'étudiant a été rédigé pour faciliter votre entrée à l'université ou votre poursuite d'études. Tout le personnel de la Faculté et moi-même sommes à votre entière disposition pour que vos conditions de vie et de travail durant cette année universitaire soient les plus épanouissantes et enrichissantes que possible.

Tout au long de l'année vous pouvez contacter vos responsables et leur faire part de vos difficultés :

- Votre responsable d'année :

à Angers :

L1 : Camille GARDETTE et Élodie CRETEAU

camille.gardette@univ-angers.fr & elodie.creteau@univ-angers.fr

L2 : Philippine LOHEAC-DERBOULLE - philippine.loheac-derboulle@univ-angers.fr

L3 : Marc BOUVET - marc.bouvet@univ-angers.fr

à Cholet :

L1 : Flore GASNIER - flore.gasnier@univ-angers.fr

L2 : Nicolas Lerudulier - nicolas.lerudulier@univ-angers.fr

L3 : Anne-sophie Hocquet - anne-sophie.hocquet@univ-angers.fr

Martine LONG

Doyenne de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion



■ PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ

La Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers accueille plus de 3 500 étudiants chaque année répartis dans les deux mentions de licence.

QUELQUES CHIFFRES :

2 campus – Angers et Cholet
+ de **3 500 étudiants**
+ de **100 enseignants-chercheurs et enseignants**
370 intervenants professionnels
89 doctorants
32 personnels administratifs

2 départements – droit et science politique, économie – finance – entrepreneuriat,

1 école – l'ESEMAP (*École Supérieure d'Économie et de Management des Patrimoines*)

1 institut – l'IEJ (*Institut d'Études Judiciaires*)

2 laboratoires de recherche :

le Centre Jean Bodin et le GRANEM

2 licences

3 doubles licences

7 licences professionnelles

9 masters (17 parcours)

+ de **60 universités partenaires**
en Europe et hors Europe

11 amphithéâtres

28 salles de cours et **7 salles informatiques**

BUREAU DES ÉTUDIANTS (BDE) ET ASSOCIATION :

BDE Droit

bdedroitangers@hotmail.fr

BDE ÉCO

bdeeco.angers@gmail.com

BDE ESEMAP

(Banque, Finances Assurance)

bde.esemap.angers@gmail.com

ASSOCIATION DEA

(Double licence Droit-économie)

droiteco.angers@gmail.com

LE PÔLE LICENCE ET FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Ce service (voir organigramme page 30) assure l'organisation et la gestion des formations. Il est chargé de la gestion administrative et pédagogique des étudiants (scolarité, examens, emploi du temps et stages).

Horaire d'ouverture : 9h – 12h | 13h30 – 16h30

Le pôle est fermé au public le jeudi après-midi



CALENDRIER 2026-2027

Un **calendrier universitaire** fixe chaque année les périodes d'enseignement, d'examens, de révisions, d'accompagnement pédagogique, de stages et de vacances.

Chaque année de Licence est divisée en **5 périodes**.

Ces périodes englobent notamment les **révisions**, les **examens** et les **jurys**.

Les enseignements s'étalent tout au long des trois années, au sein de périodes cadencées par les congés universitaires (automne-Noël-hiver-printemps-été).



Retrouvez et **téléchargez les calendriers** pour l'année 2026-2027 sur le site de la Faculté

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

La Licence est organisée sur 3 années : les **années administratives 1, 2 et 3 (L1, L2 et L3)**.

L'inscription dans une formation de L1 de l'Université suppose d'avoir transmis une demande d'admission par les applications d'admission (ParcourSup, Campus France, Demande d'Admission Préalable) dans le respect du calendrier administratif publié par l'Université et pour chacune des formations.

La demande d'admission peut donner lieu à une décision de « validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur » complète ou partielle par une commission pédagogique. Cette décision dite d'équivalence n'est valable que pour la demande annuelle d'admission.

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

La date limite d'inscription est fixée, pour la rentrée 2026-27, au 25 septembre 2026.

Chacune de ces 3 années comprend des enseignements organisés de la façon suivante.

Les enseignements appartiennent à des **blocs thématiques** qui sont composés d'**Unités d'Enseignement (UE)** qui comportent des **Cours Magistraux (CM)** ou des **Travaux Dirigés (TD)**. Certains CM sont obligatoirement accompagnés de TD, d'autres non.

La licence Économie et Gestion est composée de **9 blocs thématiques**.

On distingue, en deux ensembles, les **UE du socle fondamental** (composé des **blocs thématiques 1 à 6**) et les **UE du socle transversal (les blocs 7 et 8) et un bloc d'enseignements facultatifs (bloc 9)**.

Les **UE fondamentales** et les **UE transversales** sont organisées et réparties chaque année de Licence selon les **périodes du calendrier**.



Important : vous devez connaître ces différents termes si vous voulez vous repérer dans les maquettes d'enseignement et comprendre l'organisation de vos études.



RENTRÉE 2026-2027

ANNÉE 1					ANNÉE 2					ANNÉE 3				
Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9	Période 10	Période 11	Période 12	Période 13	Période 14	Période 15
S 36>45	S 46>2	S 3>8	S 9>20	S 21>24	S 36>44	S 45>1	S 2>8	S 9>20	S 21>23	S 36>44	S 45>1	S 2>8	S 9>20	S 21>23
BLOC 1 – ANALYSE ÉCONOMIQUE														
BLOC 2 – ÉCONOMIE ET GESTION DES ORGANISATIONS														
BLOC 3 – HISTOIRE ET DÉBATS ÉCONOMIQUES														
BLOC 4 – OUTILS DE DÉCISIONS ET D'ÉVALUATION														
BLOC 5 – MONNAIE, FINANCE														
BLOC 6 – COMPTABILITÉ ET GESTION														
BLOC 7 – LANGUE ET INFORMATIQUE														
BLOC 8 – ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE														
BLOC 9 – ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS														

Chaque **UE fondamentale** ou **transversale** est composée d'enseignements que vous suivez dans le cadre de la Licence. Ce sont les matières repérables dans la maquette par leur intitulé (Microéconomie, Macroéconomie, etc.).

Deux catégories d'**UE transversales** sont proposées aux étudiants inscrits en Licence Économie et Gestion :

- des UE intégrées dans les 180 ECTS de la licence (Bloc 7 et 8) qui relèvent du socle transversal
- des UE en supplément au diplôme de licence, qui peuvent venir compléter les 180 ECTS sous la forme d'enseignements facultatifs (Bloc 9).

Ces enseignements portent sur des **compétences disciplinaires**, liées aux les matières centrales de l'Économie et de la Gestion, et sur des **compétences transversales**, liées à des matières complémentaires, également importantes et destinées à élargir vos connaissances.

BLOCS THÉMATIQUES ET BLOCS COMPÉTENCES

BLOC 1 – ANALYSE ÉCONOMIQUE	BLOC 2 – ÉCONOMIE ET GESTION DES ORGANISATIONS
Introduction à l'économie (L1, L PRO 1, DL1) Principes de macroéconomie (L1, DL1, L PRO 2 (L1 en 2 ans)) Principes de Microéconomie (L1, DL1, L PRO 2 (L1 en 2 ans)) Économie générale (L PRO 2) Politiques macroéconomiques (L2 et DL2) Microéconomie et théorie des jeux (L2 et DL2) Économie du travail et des RH (L2 et DL2) Microéconomie avancée (L3 EA, L3 FCC et DL3) Économie internationale (L3 EA, L3 FCC et DL3) Économie de l'environnement (L3 EA, DL3 ME) Approche économique de la réglementation européenne (L3 EA) Croissance et développement (L3 EA, DL3 DE) Économie internationale approfondie (L3 EA)	Introduction à la gestion (L1, L PRO 1 et DL1 ME) Management et théories des organisations (L1, L PRO 1 et DL1 DE) Principes de marketing L1, L PRO 1 Économie et management des organisations (L2, L PRO 2) Principes de GRH (L2, L PRO 2) Intercultural management (L2) Gestion fiscale et financière (L PRO 2 (Vers une LP)) Management stratégique (L3 FCC, RH et MK) Économie industrielle (L3, DL3 ME) Économie numérique (L3 EA, RH, MK, DL3 ME) Intelligence économique L3 EA, DL3 ME Économie des territoires et de l'innovation (L3 EA, DL3 DE) Marketing opérationnel (L3 RH, MK) GRH approfondie (L3 RH, MK) Approche de la communication (L3 RH, MK) Numérique et management (L3 RH, MK) Pratique de GRH (L3 RH) Pilotage et dialogue social (L3 RH) RSE et management (L3 RH, MK) Marketing stratégique (L3 RH, MK) E-commerce et phygital (L3 MK) Management de la force de vente (L3 MK)



BLOC 3 – HISTOIRE ET DÉBATS ÉCONOMIQUES	BLOC 4 – OUTILS DE DÉCISIONS ET D'ÉVALUATION
Problèmes économiques contemporains (L1, L PRO 1, DL1) Histoire des idées et des débats économiques (L2) Analyse historique du développement économique (L1, L PRO 2 (L1 en 2 ans), DL1) Politiques publiques (L2, DL2) Contemporary Economic Issues (L3 EA, DL3 DE) Analyse de la pensée économique contemporaine (L3 EA, DL3 ME) Analyse de la conjoncture économique (L3 EA, DL3 ME) Inégalités et discriminations (L3 EA, RH, MK) Éthique économique (L3 EA)	Bases de maths (L1, L PRO 1) Statistiques (L1, L PRO 1, DL1) Mathématiques (L1, L PRO 2 (L1 en 2ans), DL1 DE) Statistiques et probabilités (L2, DL2) Maths pour l'économie et la gestion (L2, DL2 DE) Outils d'enquête, d'analyse de données et de décision (L2, DL2 ME) Statistiques inférentielles (L2) Économétrie 1 (L3, DL3) Mathématiques et théorie des jeux (L3) Économétrie 2 (L3 EA, DL3)

BLOC 5 – MONNAIE, FINANCE	BLOC 6 – COMPTABILITÉ ET GESTION
Mécanismes monétaires (L2, DL2) Financement de l'économie (L2, L PRO 2 (vers une LP), DL2) Calcul actuariel (L2, LPRO2 (vers une LP), DL2) Produits d'épargne et d'assurance (L PRO 2 (vers une LP)) Politique monétaire (L3 FCC, DL3 DE) Marchés financiers (L3 FCC, DL3 DE) Évaluation des actifs financiers (L3 FCC, DL3 ME)	Comptabilité générale 1 (L1, L PRO 1, DL1) Comptabilité générale 2 (L2, L PRO 2 (vers une LP), DL2) Contrôle de gestion 1 (L2, LPRO2 (vers une LP), DL2 ME) Analyse des états financiers (L3, DL3) Contrôle de gestion 2 (L3 FCC) Comptabilité approfondie (L3 FCC) Choix et financement des investissements (L3 FCC, DL3 DE) Fiscalité des entreprises (L3 FCC) Analyse des flux financiers (L3 FCC)

BLOC 7 – LANGUE ET INFORMATIQUE	BLOC 8 – ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE
Anglais (L1, L2, L3, L PRO 1, L PRO 2, DL) Culture numérique (L1, L PRO 1) Tableurs (L2, L PRO 2) Systèmes d'information (L2, L PRO 2) Informatique (L3)	Expression écrite et orale (L1, L PRO 1) Introduction au droit (L1, L PRO 1) MTU (L1, L PRO 1, DL1 DE) Sociologie (L1, L PRO 2 (L1 en 2 ans)) Droit des affaires et droit des sociétés (L2, L PRO 2) Droit des collectivités locales Expériences professionnalisantes 1 (L3) Expériences professionnalisantes 2 (L3, DL3 DE) Psychosociologie (L3 RH, MK) Droit du travail (L3 RH) Droit de la concurrence (L3 MK)

BLOC 9 – ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS	BLOC 10 – SPÉCIALISATION
Engagement Sport LV 2 E2O Stages 3PE / Expériences	Culture générale (L PRO 1) Économie et société (L PRO 1)



Blocs de compétences

Compétences Licence Economie/Gestion (passage de 17 compétences dans le référentiel national à 9) :

CD-COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

CD1-Économie (BLOCS 1, 3, 5) : Mobiliser les principaux concepts de l'économie pour l'étude et l'interprétation de documents économiques : micro-économie et étude des comportements, macro-économie et politique économique, monnaie et finance.

CD2-Gestion (BLOCS 2, 6, 7) : Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations et de leurs environnements dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.

CD3-Données et Évaluation (BLOC 4) : Utiliser les méthodes et outils quantitatifs d'observation, d'analyse et de synthèse des données économiques et managériales pour favoriser la prise de décision.

CD4-Ouvertures en SHS (BLOC 8) : Mobiliser les principaux concepts des autres SHS telles que le droit, la sociologie, la science politique, la philosophie, l'éthique ou l'histoire pour les croiser avec ceux de l'économie et de la gestion.

CP-COMPÉTENCES PRÉPROFESSIONNELLES

CP1-Auto-évaluation (BLOCS 8, 9) : Valoriser son identité et ses compétences, savoir s'auto-évaluer et se remettre en question au sein d'une organisation pour apprendre, s'adapter et proposer.

CP2-Autonomie et travail en équipe : Savoir travailler en équipe, être autonome et en responsabilité au service d'un projet.

CP3-Éthique numérique et environnementale : Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale et les règles de sécurité en matière d'informatique et de numérique.

CTL-COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET LINGUISTIQUES

CTL1-Expression et esprit critique (BLOCS 1 à 9) : Savoir recueillir et traiter l'information en développant une argumentation avec esprit critique en utilisant différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

CTL2-Langues (BLOC 7) : Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.



Croisement des blocs thématiques (en colonne) et des blocs de compétences (en ligne)

	BLOC 1 ANALYSE ÉCONOMIQUE	BLOC 2 ÉCONOMIE ET GESTION DES ORGANISATIONS	BLOC 3 HISTOIRE ET DÉBATS ÉCONOMIQUES	BLOC 4 OUTILS DE DÉCISIONS ET D'ÉVALUATION	BLOC 5 MONNAIE, FINANCE	BLOC 6 COMPTABILITÉ ET GESTION	BLOC 7 LANGUE ET INFORMATIQUE	BLOC 8 ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE	BLOC 9 ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS
CD1 Économie : Mobiliser les principaux concepts de l'économie pour l'étude et l'interprétation de documents économiques : micro-économie et étude des comportements, macro-économie et politique économique, monnaie et finance.									
CD2 Gestion : Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations et de leurs environnements dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.									
CD3 Données et Évaluation : Utiliser les méthodes et outils quantitatifs d'observation, d'analyse et de synthèse des données économiques et managériales pour favoriser la prise de décision.									
CD4 Ouvertures en SHS : Mobiliser les principaux concepts des autres SHS telles que le droit, la sociologie, la science politique, la philosophie, l'éthique ou l'histoire pour les croiser avec ceux de l'économie et de la gestion.									
CP1 Auto-évaluation (BLOCS 8, 9) : Valoriser son identité et ses compétences, savoir s'auto-évaluer et se remettre en question au sein d'une organisation pour apprendre, s'adapter et proposer.									
CP2 Autonomie et travail en équipe : Savoir travailler en équipe, être autonome et en responsabilité au service d'un projet.									
CP3 Éthique numérique et environnementale : Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale et les règles de sécurité en matière d'informatique et de numérique.									
CTL1 Expression et esprit critique : Savoir recueillir et traiter l'information en développant une argumentation avec esprit critique en utilisant différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.									
CTL2 Langues : Se servir aisément de la compréhension, et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.									



COMMENT VALIDER SES 3 ANNÉES DE LICENCE ?

La validation des études se fait avec des crédits **ECTS** (European Credits Transfer System).

Il s'agit d'un système de points, commun à tous les pays de l'Union Européenne, qui mesure votre niveau d'étude supérieure.

- La réussite de l'année 1 de Licence nécessite de valider un total de 60 ECTS.
- La réussite de l'année 2 de Licence nécessite de valider à nouveau 60 ECTS, et donc de valider un total de 120 ECTS.
- La réussite de l'année 3 de Licence nécessite de valider à nouveau 60 ECTS, et donc de valider un total 180 ECTS. C'est le seuil à partir duquel vous pouvez par exemple postuler pour l'entrée en Master 1.

Chaque enseignement est crédité d'un certain nombre d'ECTS.



Retrouvez le nombre d'ECTS correspondant à chaque enseignement dans la maquette
(voir la rubrique correspondante)

Le nombre d'ECTS par enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise pour réussir cet enseignement. Cette charge de travail, représente 25h à 30h pour 1 crédit ECTS et elle inclut le nombre d'heures d'enseignement et le travail en autonomie. Elle prend en compte le cas échéant le recours au numérique par équivalence avec des enseignements permettant d'acquérir les mêmes compétences et reposant uniquement sur du présentiel.

En obtenant la note requise dans un enseignement (dans les UE fondamentales ou les UE transversales) vous validez les ECTS qui lui correspondent.

Cette répartition des ECTS entre les UE du socle fondamental et les UE du socle transversal dépend des choix des étudiants et des parcours et s'établit comme suit :

UE DU SOCLE FONDAMENTAL	UE DU SOCLE TRANSVERSAL
Année 1 : 46 ECTS	Année 1 : 14 ECTS
Année 2 : 52 ECTS	Année 2 : 8 ECTS
Année 3 – parcours FCC : 52 ECTS	Année 3 – parcours FCC : 8 ECTS
Année 3 – parcours EA : 51 ECTS	Année 3 – parcours EA : 9 ECTS
Année 3 – parcours RH : 47 ECTS	Année 3 – parcours RH : 13 ECTS
Année 3 – parcours MK : 47 ECTS	Année 3 – parcours MK : 13 ECTS



MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS



Retrouvez et **téléchargez les maquettes** pour l'année 2026-2027 sur le site de la Faculté

ACTIVATION DE VOTRE COMPTE « ENT » (Espace Numérique de Travail)



Important : La validation du compte ENT est **obligatoire** et vous devez le valider le plus rapidement possible.

L'ENT vous permet notamment de :

- Valider une adresse email étudiant qui est nécessaire pour recevoir les messages des services administratifs (convocation aux examens, etc.) via les listes de diffusion étudiant ;
- Effectuer votre inscription pédagogique obligatoire pour vous présenter aux examens et votre inscription aux Unités Libres d'Enseignements UEL ;
- Éditer vos relevés de notes et avoir accès à votre dossier administratif ;
- Éditer un certificat de scolarité à tout moment.



Connectez-vous sur la page d'accueil de l'université d'Angers : **www.univ-angers.fr** et cliquez sur « MON UNIVERSITÉ » puis « ÉTUDIANT.E.S » et suivez la procédure.



■ LES INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

Dès lors que vous avez procédé à votre **inscription administrative**, vous devez obligatoirement procéder aux **inscriptions pédagogiques**. Celles-ci vous autorisent à passer les examens.

La licence Économie et Gestion est structurée de la manière suivante :

- en première et deuxième année, un seul parcours généraliste est proposé de manière à fournir à tous les étudiants le même socle de connaissances, quelle que soit leur spécialisation future.
- en troisième année administrative (L3), quatre parcours sont proposés :
 - Économie Appliquée (EA) ;
 - Finance Comptabilité (FC) ;
 - Ressources Humaines (RH) ;
 - Marketing (MK).

Lors de l'inscription pédagogique en année 3 (L3), vous devez effectuer un choix de parcours parmi les quatre proposés.

Ces inscriptions sont automatisées dans un contrat pédagogique.



■ LE CONTRAT PÉDAGOGIQUES (L1)

L'inscription pédagogique déclenche en première année de Licence (L1) l'ouverture d'un **contrat pédagogique**, appelé également **contrat pédagogique de réussite**, convenu entre la Faculté et vous.

Ce contrat est accessible sur votre guichet numérique et fera l'objet d'une signature.

Les résultats de l'évaluation de la première période organisée lors de la semaine 45, permettront de vous proposer un encadrement pédagogique adapté à vos besoins.

Ainsi, à l'issue des premières semaines d'enseignement à la Faculté et en fonction des résultats des évaluations, le contrat pédagogique pourra être soit **confirmé**, soit **adapté** pour devenir un **contrat pédagogique progressif**.

Si vous poursuivez le cursus de la Licence, vous signerez le **contrat pédagogique standard**. Cela signifie que vous suivrez l'ensemble des enseignements de la Licence générale et que vous serez inscrit aux examens de session 1.

Le **contrat pédagogique progressif** concerne les étudiants qui ne poursuivent pas le cursus standard de la Licence. Plusieurs enseignements seront décochés par rapport au parcours standard. Vous serez alors automatiquement désinscrit des évaluations afférant à ces enseignements.

Ce contrat peut éventuellement être revu et révisé, à votre demande, tout au long du cursus pour être adapté. Des passerelles permettent de passer du contrat progressif au contrat standard en fonction des résultats obtenus.



LES EMPLOIS DU TEMPS

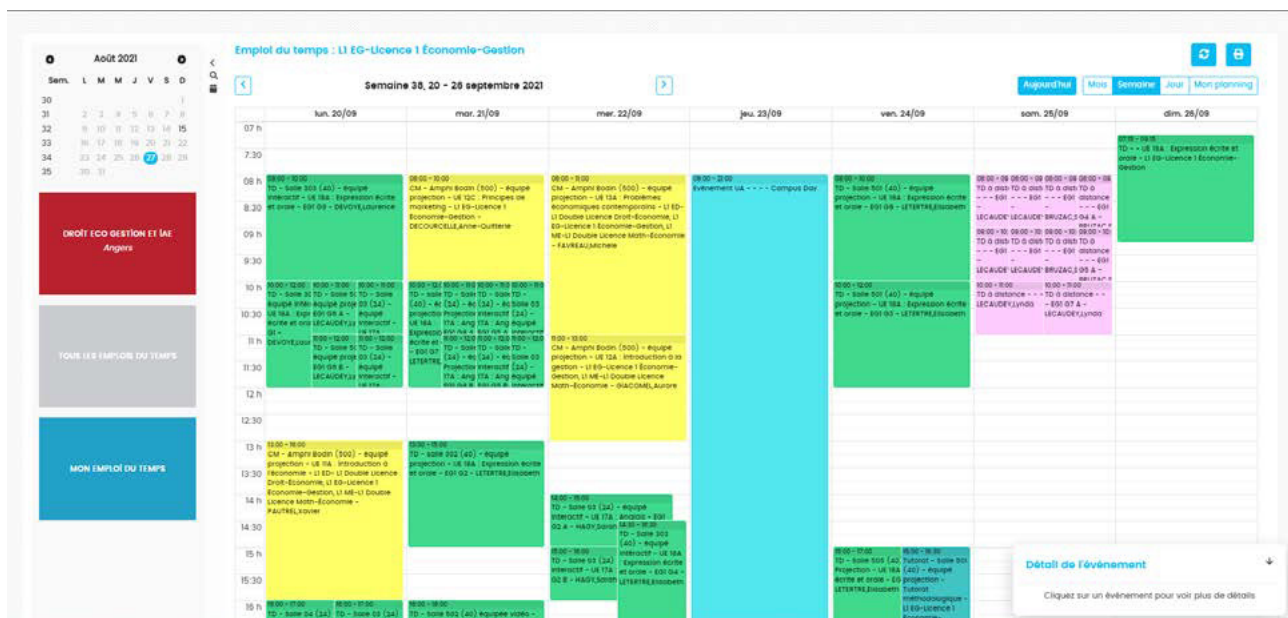
Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) et travaux dirigés en petits groupes (TD). Les groupes de TD sont constitués par l'administration. La constitution des groupes de TD s'organise de la manière suivante :

Les étudiants ayant un statut de sportif de haut niveau, ou chargée-e de famille, ou possédant un contrat de travail, doivent au moins 15 jours avant le démarrage des TD, apporter au bureau 108, une copie du contrat de travail et identifier le numéro du groupe qui sera compatible avec leur emploi du temps. Aucun changement de groupe ne peut se faire après la diffusion de la constitution des groupes.

L'emploi du temps, qui peut évoluer à chaque instant, est mis à jour et visible en temps réel par les étudiants sur leur ENT.

COMMENT ACCÉDER À SON EMPLOI DU TEMPS ?

OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Se connecter à son ENT > onglet « Mes essentiels » > Emplois du temps	Aller sur univ-angers.fr/deg > espace étudiants > les emplois du temps	Télécharger l'application « UnivAngers » Téléchargez l'app sur l' Appstore ou sur Google Play + d'infos ici



 Cours Magistraux (CM)	 Cours annulés
 Travaux Dirigés (TD)	 Cours rattrapés
 Cours à distance	 Tutorat
 Exams	

Le numéro de groupe est indiqué directement sur le bloc dans l'emploi du temps par G + n° (G6, G2...).



■ L'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES

Le contrat pédagogique pour la réussite prend en compte votre profil, votre projet personnel, votre projet professionnel ainsi que les contraintes particulières des étudiants qui bénéficient d'un statut particulier (Régime Spécifique d'Études) : sportif de haut niveau, artiste de haut niveau, en situation de handicap, chargé de famille, etc.



Retrouvez toutes les infos pratiques
sur le site de l'Université d'Angers

■ LE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET L'ORGANISATION DES EXAMENS

L'autorisation d'inscription à chaque année administrative après la LI, ainsi que l'obtention finale du diplôme de Licence, impliquent d'avoir validé le nombre suffisant d'ECTS.

- **Poursuivre dans le cursus en s'inscrivant à l'année administrative suivante requiert la validation annuelle de 60 ECTS.**
- **Le diplôme de Licence est obtenu avec la validation de 180 ECTS.**

Les ECTS sont obtenus à l'issue des examens portant sur l'ensemble des enseignements des UE fondamentales et des UE transversales. Ils sont validés par le jury annuel qui se prononce sur leur acquisition en appliquant les règles de compensation.

La note de 10/20 obtenue à l'examen de l'enseignement ou la validation de cet enseignement par compensation sont les deux modalités pour obtenir les ECTS.

Pour cela, **2 sessions d'examens** sont proposées :

Session 1 : Évaluation répartie au cours de l'année

Session 2 : Examens de « seconde chance »

Ainsi, chaque enseignement au sein d'une UE (fondamentale ou transversale) est évalué au moyen d'épreuves, lors d'évaluations réparties au cours de l'année et lors des examens dits de « seconde chance ».

ÉVALUATION DE SESSION 1

C'est une **évaluation répartie** tout au long de l'année. Elle se fonde sur un nombre d'évaluations suffisant pour attester de vos acquis.

Les épreuves sont organisées en dehors des heures d'enseignement, pendant des semaines spécialement dévolues à ces évaluations. Certaines d'entre elles pourront être réalisées à distance. En outre, il est possible que des épreuves soient organisées pendant les cours ou bien que des travaux personnels réalisés à la maison soient notés.

Les épreuves donnent lieu à l'attribution de notes affectées d'un coefficient, et portées à votre connaissance, dans votre relevé de notes, sur votre guichet numérique.

Les notes qui résultent de ces évaluations constituent les notes de **session 1**. Lors de l'inscription pédagogique, vous êtes inscrit de fait à ces évaluations.



ÉVALUATION DE SESSION 2

L'accès à la session 2 sera ouvert aux étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 après compensation de l'ensemble des enseignements des UE fondamentales d'une part et des UE transversales d'autre part. Les UE fondamentales et les UE transversales ne se compensent pas.

La session 2 porte sur l'ensemble du programme de l'année d'études en cours. Cette session 2 permet aux étudiants qui n'ont pas validé les enseignements lors de la session 1 de repasser les épreuves correspondant aux CM, les notes obtenues aux travaux dirigés faisant l'objet d'un report.

- Les périodes générales des épreuves figurent sur le calendrier de l'année (voir la rubrique correspondante).
- Les dates et lieux des épreuves de la session 1 figurent sur les emplois du temps sur le guichet numérique. Cet affichage vaut convocation.

Vous prendrez connaissance de vos résultats sur votre relevé de notes, via le guichet numérique (ENT).

LES DIFFÉRENTES FORMES D'ÉVALUATION

L'évaluation peut prendre des formes diverses. Ainsi, divers types d'épreuves sont proposés lors des **examens de première** ou **de deuxième session**.

À titre d'exemples :

- Un **écrit** est une épreuve surveillée d'une durée limitée qui implique notamment des réponses rédigées de la part de l'étudiant.
- Un **oral** correspond à une interrogation individuelle ou collective devant un examinateur. Elle peut se faire en présentiel ou à distance.
- Un **questionnaire à choix multiples** (QCM) est une épreuve surveillée d'une durée limitée qui ne nécessite pas de réponses rédigées de la part des étudiants.
- Une **épreuve en ligne** se passe via un outil spécifique de type Moodle et à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Les épreuves en ligne peuvent être organisées et surveillées au même titre qu'un écrit ou un QCM. Lors d'une épreuve en ligne, l'accès à Internet et à tout document numérique est autorisé.

LA PÉRIODE DE REMÉDIATION

Des temps spécifiques (révision) sont dédiés à la préparation de la session 2 après les évaluations de session 1.

L1 : semaines 20 à 22

L2 & L3 : semaines 21 et 22

Les étudiants concernés par cette seconde chance sont informés par leur relevé de notes, via le guichet numérique, ainsi que lors des séances d'information sur la remédiation. La remédiation n'est pas obligatoire. Elle n'est pas conditionnée à un seuil de notes.

Les étudiants s'inscrivent, en ligne sur l'ENT, à cette période de remédiation.

Semaines 20 à 22



LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE VALIDATION DES CRÉDITS ECTS

VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient.

Seuls les résultats et les notes publiés par le jury, à l'issue de sa délibération annuelle (juin-juillet), sont considérés comme définitifs. Les notes communiquées avant la publication de la délibération du jury ne peuvent être considérées que comme des notes provisoires.

Chaque enseignement donne lieu à une note sur une échelle de 0 à 20.

Si le résultat obtenu à un enseignement est supérieur ou égal à 10, l'étudiant le valide.

MODE D'ÉVALUATION	CALCUL DE LA NOTE
SESSION 1	Pour chaque enseignement, moyenne pondérée des notes obtenues à toutes les épreuves.
SESSION 2 (seconde chance)	Pour chaque enseignement sera retenue la meilleure des deux notes entre les épreuves de session 1 et de session 2 (pour le calcul de la nouvelle moyenne) avec report des notes de TD.

La validation des enseignements figurant dans le supplément au diplôme se fait sur le mode du « tout ou rien ». Le résultat s'affiche sous la forme validé / non validé.

COMPENSATION

La compensation est un système qui permet d'équilibrer les notes obtenues. C'est un aspect important pour la réussite de votre cursus et pour la validation chaque année des 60 ECTS requis.

C'est une opération qui consiste à recalculer la moyenne obtenue à partir de plusieurs notes : **les notes supérieures à 10/20 compensent les notes inférieures à 10/20.**

La compensation fonctionne à plusieurs niveaux, sans note éliminatoire.

La compensation peut s'effectuer, chaque année :

- Pour un même enseignement, entre les résultats obtenus au cours magistral (CM) et les résultats obtenus aux travaux dirigés (TD) ;
- Entre les enseignements d'une même UE fondamentale ou d'une UE transversale ;
- Entre les blocs thématiques 1 à 6 des UE fondamentales et les blocs 7 et 8 des UE transversales.

L'obtention d'un enseignement par compensation entraîne l'**acquisition des ECTS** fixés pour cet enseignement.

Le principe que vous devez retenir est donc que, dans le respect des coefficients attribués à chaque enseignement, toutes les matières des UE fondamentales se compensent entre elles et toutes les matières des UE transversales se compensent entre elles. Mais la compensation n'est pas possible entre les UE fondamentales et les UE transversales.





Attention :

- Il n'y a pas de compensation entre les années administratives
 - La validation de l'année suppose la validation des UE fondamentales ET la validation des UE transversales

De plus, les ECTS supplémentaires non transférables du supplément au diplôme ne compensent ni les UE fondamentales, ni les UE transversales.

CAPITALISATION DES ECTS

La **capitalisation** est le processus qui vous permet de conserver des ECTS, d'une année sur l'autre. Un enseignement est définitivement acquis et capitalisable dès lors que vous y avez obtenu la moyenne. Une UE fondamentale ou une UE transversale est acquise par compensation des enseignements qui la composent, affectés de leurs coefficients. Elle est alors acquise et capitalisable, et confère les ECTS correspondants.

Les enseignements capitalisés (c'est-à-dire pour lesquels la note est supérieure ou égale à 10) ne pourront pas être repassées en session 2.

Un étudiant autorisé à se réinscrire, n'a pas la possibilité d'améliorer ses résultats pour un enseignement, une UE ou un bloc déjà validés.

Les ECTS acquis sont enregistrés lors de chaque jury, dans le dossier étudiant, lors du processus d'inscription administrative et pédagogique, et sont accessibles lors du transfert d'un étudiant vers une autre formation ou vers un autre établissement.

LE RELEVÉ DE NOTES

Le relevé de notes retrace les résultats que vous avez obtenus et les ECTS correspondant au parcours du contrat pédagogique signé, avec la mention des ECTS supplémentaires non transférables issus des enseignements du supplément au diplôme de Licence.

GUICHET NUMÉRIQUE
Étudiant·e·s

Annuaire | Plateforme de soutien

Mes essentiels	E-Pédagogie	Insertion pro. / Stage	Vie étudiante
- Messagerie zimbra - Emplois du temps - Partage de fichiers - Assistance numérique - Wifi - Cellule violences	- Moodle - Certifications en langues - Panopto - Rédiger mon mémoire - Anti-Plagiat - Evaluation des enseignements	- Ip@line / stage - Evaluation de stage - RDV avec un conseiller - IP BOX - Guide des ressources emploi	- Inscription au sport - Carte multiservices - Porte-monnaie IZLY - Menus du RU - Mon Bioplanier

Mon profil	Scolarité	Bibliothèque	Numérique / Com.
- Mon compte - Mon blog - UA Box - Mes documents	- Mon dossier - Inscriptions Administratives - Inscriptions pédagogiques - Certificat scolarité - Mes notes Mes relevés de notes - Inscription aux examens de session 2 - Pièces à fournir	- Catalogue - Revue en ligne - Bases d'articles - Ubib.fr - Imprimer - Déposer ma thèse - Déposer mon mémoire	- Office 365 - Salles informatiques - Prêts ordinateur - Logiciels / Matériels - Charte d'usage - Listes de diffusion - Boutique en ligne - Pharmacie

VACCIN, AUTOTESTS, ET GESTES BARRIÈRES : le trio gagnant pour se retrouver

VACCINATION MOBILE SUR CAMPUS

KITS AUTOTESTS DISPONIBLES

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

EN SAVOIR PLUS

Se connecter à son ENT ➤ onglet « Mes relevés de notes »



ASSIDUITÉ AUX ÉVALUATIONS ET AUX ENSEIGNEMENTS

Pour les CM, en présentiel ou à distance, l'assiduité est obligatoire mais n'est pas contrôlée.

Pour les TD, l'assiduité est obligatoire et contrôlée. Toutefois, une dispense d'assiduité aux TD peut être obtenue, dans le cadre d'un régime spécifique d'études.

Rappel : Les étudiants boursiers ont une obligation d'assiduité aux TD.

1. Assiduité aux évaluations

Deux processus d'évaluation sont proposés :

Session 1 et session 2 : L'étudiant a une obligation d'assiduité aux épreuves organisées tout au long de l'année (session 1) et en session 2.

Les conditions de scolarité et d'assiduité figurent dans le contrat pédagogique. Il précise notamment ces aménagements et la formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences.

2. Dispense d'assiduité aux enseignements

Pour prendre en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer certains étudiants en raison d'une activité professionnelle ou de situations particulières notamment de handicap, un aménagement des études est proposé au sein de la formation sous la forme d'une autorisation à ne pas suivre l'enseignement correspondant. La dispense est saisie lors de l'inscription pédagogique et elle est valable pour l'année en cours.

3. Modalités d'évaluation pour les dispensés d'assiduité aux enseignements

Concernant les TD, une évaluation (qui peut se faire sous la forme d'une épreuve ou bien d'un dossier) est proposée aux étudiants dispensés d'assiduité.

Session 1 : L'étudiant bénéficiant d'un régime spécifique d'études ou dispensé d'assiduité aux Travaux Dirigés (TD) n'est pas dispensé des évaluations relatives aux CM (Contrôle Terminal mentionné CT dans la maquette) réparties au cours de l'année.

Session 2 : L'étudiant bénéficiant d'un régime spécifique d'études ou dispensé d'assiduité aux Travaux Dirigés (TD), (Contrôle Continu mentionné CC dans la maquette), pourra se présenter aux épreuves de la session 2.

Le droit à l'aménagement ou à la dispense est conditionné au respect d'un délai limite pour la formulation de la demande après le début des cours, et ce afin d'anticiper les modalités d'évaluation répartie.

ABSENCES JUSTIFIÉES ET INJUSTIFIÉES

1. Absence justifiée aux enseignements soumis à présence obligatoire et aux examens

Afin que les absences pour raisons médicales et autres empêchements majeurs et exceptionnels ne donnent pas lieu à déclaration de non-assiduité, celles-ci doivent être notifiées par tout moyen,

- pour les absences aux TD, auprès de l'enseignant chargé du TD,
- pour les absences aux examens, auprès du service de la scolarité.

Voir à ce sujet le *Mémo des examens de l'Université d'Angers*.

L'absence justifiée aux enseignements soumis à présence obligatoire (par exemple, les TD) ainsi qu'aux épreuves des évaluations de session 1 entraîne l'inscription automatique de l'étudiant à celles de session 2. A l'issue des examens de session 2 et sous réserve de l'accord du jury, il pourra être proposé, une session de remplacement pour les situations spécifiées dans le *Mémo des examens de l'Université d'Angers*.



2. Absence non justifiée aux enseignements soumis à présence obligatoire et aux examens

La **défaillance** (DEF) correspond aux deux situations suivantes :

- La défaillance résultant d'absences non justifiées aux enseignements soumis à présence obligatoire.
- La défaillance résultant d'une absence non justifiée aux évaluations de session 1 et/ou aux évaluations de la session 2.

Concernant la défaillance résultant d'absences non justifiées aux enseignements soumis à présence obligatoire (exemple TD), l'étudiant est déclaré défaillant à partir de **2 absences injustifiées** dans ces enseignements.

En cas de défaillance non justifiée aux évaluations de session 1, aucune épreuve de substitution ne sera organisée. L'accès aux épreuves de session 2 est laissé à l'initiative de l'étudiant.

En cas de défaillance non justifiée aux épreuves de session 2, auquel l'étudiant s'est inscrit, il se verra attribuer la note de 0 à cette épreuve. La note de session 1 sera reprise dans le calcul de la moyenne.

Les absences aux évaluations de session 1 notées ABI (ABsence Injustifiée) sur les relevés de notes entraînent des défaillances, notées DEF aux enseignements, aux UE et à l'année, qui empêchent le calcul des moyennes et le système de compensation.

ÉTUDIANTS INSCRITS TARDIVEMENT

Les étudiants inscrits tardivement n'auront pas bénéficié des enseignements dispensés et évaluations afférentes, jusqu'aux congés d'automne. Ils n'auront pas de notes à l'issue de la première période et seront automatiquement inscrits aux épreuves de session 2. La commission pédagogique pourra proposer une épreuve de remplacement à ces étudiants, pour que ces étudiants aient bien deux chances.

VALIDATION D'ACQUIS

La validation d'acquis permet une dispense d'assiduité aux enseignements et aux évaluations.

L'étudiant qui bénéficie de validations d'acquis au titre d'enseignements ou UE acquis et capitalisés voit les ECTS correspondants transférés. Autrement dit, l'enseignement acquis peut être transférable dans une autre formation, sous réserve de l'acceptation de l'équipe pédagogique et de compatibilité avec le parcours envisagé.

Elle peut donner lieu à une décision de « validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur » (décret du 2013-756 du 19 août 2013) complète ou partielle par une commission pédagogique. Cette décision dite d'équivalence n'est valable que pour la demande annuelle d'admission.

Dans le cas d'une « Validation d'Acquis Académiques », le cas le plus général sera celui du report global sur une étape du diplôme avec la note annuelle obtenue par l'étudiant dans son établissement d'origine.

Dans des cas particuliers, il pourra être également procédé au report des notes au titre d'enseignements ou d'unités d'enseignement acquis et capitalisés sur demande écrite de l'étudiant auprès du responsable d'année.

La validation d'acquis est notifiée dans le contrat pédagogique.



LE MÉMO DES EXAMENS

Élaboré chaque année, le mémo des examens réunit l'ensemble des textes liés aux examens. Vous y trouverez des informations sur le déroulement des examens, le plagiat, la fraude, la procédure disciplinaire.



Retrouvez le [mémo des examens](#)
sur [univ-angers.fr](#)
rubrique « Vous êtes : étudiants »
onglet > Examens

LA PROGRESSION DANS LE PARCOURS D'ÉTUDES

Tous les étudiants ayant procédé à l'inscription administrative et pédagogique sont, de fait, inscrits à la Licence Économie et Gestion (enseignements et session 1 des examens).

MODALITÉS DE PASSAGE EN ANNÉE SUIVANTE ET DE RÉINSCRIPTION

Les règles de progression et de passage d'une année à l'autre sont les suivantes :

Parcours dans le cursus de Licence

Poursuite d'une année à l'autre sous condition d'accumuler au minimum 60 ECTS à l'issue de l'année 1, 120 ECTS à l'issue de l'année 2.

L'étudiant qui a obtenu 120 ECTS (contrat standard ou progressif) pourra candidater à des licences professionnelles, selon le calendrier et les modalités prévus, le nombre de places étant limité. L'accès à la licence professionnelle se fait par sélection sur dossier soumis à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

L'étudiant qui a obtenu les 180 ECTS du contrat standard pourra candidater à un Master 1, selon le calendrier et les modalités prévus, le nombre de places étant limité.

Autorisation de réinscription en cas de non-validation des ECTS

L'étudiant qui n'a pas validé les ECTS suffisants (60 ECTS par année) pour pouvoir poursuivre son parcours dans le cursus de Licence est autorisé à se réinscrire dans la même année. Les règles de capitalisation des ECTS s'appliquent.

Cette autorisation de réinscription dans une même année est possible **1 fois**, sauf situation particulière.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble de la Licence est limité : **6 fois**, sauf pour le contrat progressif où il peut atteindre sept fois.



Voici les différents cas de réinscription possibles :

➤ Contrat standard de la licence	Réinscription autorisée dans l'année administrative non achevée et aux UE non validées. Le contrat pédagogique individualisé peut être adapté par le jury de licence et permettre l'accès à des UE de l'année suivante.
➤ Contrat progressif vers une L Pro 1 ou une L Pro 2	Réinscription autorisée d'une année sur l'autre : - pour l'obtention de la L Pro 1, une fois ; - pour l'obtention des 60 ECTS du contrat standard, deux fois ; - pour l'obtention de la L Pro 2, une fois.
➤ Parcours professionnel vers des licences professionnelles	En Licence professionnelle, l'admission de l'étudiant n'ayant pas validé son année est examinée dans les mêmes conditions que pour les nouveaux candidats. Le redoublement n'est donc pas de droit. La demande de réinscription doit faire l'objet d'un courrier postal motivé adressé au responsable de la licence professionnelle et au Doyen de la Faculté.
➤ Parcours sélectif « Banque, Finance, Assurance » Parcours sélectif « Management International » Parcours sélectif « Licence d'Administration Publique »	L'admission de l'étudiant n'ayant pas validé son année est examinée dans les mêmes conditions que pour les nouveaux candidats. Le redoublement n'est donc pas de droit. La demande de réinscription doit faire l'objet d'un courrier postal motivé adressé au responsable du parcours et au Doyen de la Faculté.

LES PROPOSITIONS DE CONTRATS PÉDAGOGIQUES À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE L1

Administrativement et pédagogiquement, 3 grandes étapes ponctuent le déroulement de l'année administrative 1 (L1) :

Pré-rentree (1 ^{er} et 2 sept.)	Semaine de réorientation en L1 (semaine 46 à 48)	Jury annuel de Licence
---	---	------------------------

Après les évaluations de la première période, un premier relevé de notes est produit. Les résultats sont examinés lors de la semaine de réorientation du 12 au 15 novembre par une commission pédagogique. Elle détermine les différents seuils de poursuite dans le cadre du **contrat standard** ou dans le cadre du **contrat progressif** en fonction de la distribution des notes obtenues.

Selon l'avis de la commission, soit le contrat pédagogique sera confirmé, soit une proposition d'adaptation sera faite.

Plusieurs cas de figure sont alors possibles :

À l'issue de cette période, le contrat pédagogique est proposé à la signature.



> Étudiants désirant se réorienter	<i>Un étudiant peut volontairement quitter le cursus pour une réorientation. La sortie du parcours peut se faire dès le début des enseignements et jusqu'à la semaine de réorientation en semaine 46.</i>
> Étudiants inscrits en OUI ou OUI si, sur Parcoursup ET moyenne jugée «très insuffisante» Étudiants ayant obtenu aux premières évaluations une moyenne de notes affectées de leurs coefficients jugée «très insuffisante» par la commission pédagogique	<i>L'étudiant est réorienté vers des dispositifs proposés par le SUIO-IP.</i>
> Étudiants inscrits en OUI ou OUI si, sur Parcoursup ET moyenne jugée «insuffisante» Étudiants ayant obtenu aux premières évaluations une moyenne inférieure à 10/20 et jugée «insuffisante» par la commission pédagogique	<i>L'étudiant est autorisé à poursuivre dans le cursus, avec un format adapté et allégé. La liste des enseignements est réduite et l'étudiant signe un contrat pédagogique progressif. Le contrat pédagogique progressif débouche sur deux diplômes possibles, sous condition de validation des enseignements inscrits dans le contrat pédagogique progressif. Obtention d'une L Pro 1 Économie et Gestion au terme de 60 ECTS Obtention d'une L Pro 2 Économie et Gestion au terme de 120 ECTS L'étudiant est autorisé à se réinscrire l'année suivante à la rentrée prochaine sous réserve de l'accord du jury.</i>
> Étudiants inscrits en Oui si ou Oui ET une moyenne jugée «proche» ou supérieure à 10/20.	<i>L'étudiant est autorisé à poursuivre dans le cursus de Licence générale. Il signe le contrat pédagogique standard.</i>
> Inscriptions tardives À l'appréciation de la commission pédagogique	<i>Selon le dossier scolaire antérieur étudié par la commission pédagogique, l'étudiant signe le contrat pédagogique standard ou progressif.</i>

Les parcours sont soumis à des conditions d'entrée. Ils renvoient à des programmes d'études spécifiques (enseignements et évaluations), qui figurent dans le contrat pédagogique sous la forme d'une liste d'enseignements.

PRÉSENTATION DES CONTRATS PÉDAGOGIQUES STANDARD ET PROGRESSIF

Contrat pédagogique standard

Parcours complet de la Licence. Obtention annuelle d'au minimum 60 ECTS

Contrat pédagogique progressif

Année 1 : Parcours allégé, progressif et accompagné. Obtention de 60 ECTS.

Validation d'une L Pro 1.

Année 2 : Parcours allégé, progressif et accompagné. Obtention de 120 ECTS.

Validation d'une L Pro 2. Poursuite d'étude vers une Licence Professionnelle.



Ces contrats numériques sont déclenchés, confirmés et signés, la semaine du 14 novembre.
Semaine 46.

ANNÉE 1					ANNÉE 2					ANNÉE 3				
Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7	Période 8	Période 9	Période 10	Période 11	Période 12	Période 13	Période 14	Période 15
S 36>45	S 46>2	S 3>8	S 9>20	S 21>24	S 36>44	S 45>1	S 2>8	S 9>20	S 21>23	S 36>44	S 45>1	S 2>8	S 9>20	S 21>23
CONTRAT PÉDAGOGIQUE STANDARD DE LA LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION														
CONTRAT PÉDAGOGIQUE PROGRESSIF : C.U.														
CONTRAT PÉDAGOGIQUE PROGRESSIF : D.U.														
										LICENCE PROFESSIONNELLE				
										L3 SÉLECTIVES (BFA, MI, LAP)				
DOUBLES LICENCES														

L'orientation vers les parcours sélectifs de L3 (banque-finance-assurance, Management International, Licence d'Administration Publique) et vers les deux licences professionnelles (L3 Chargé de clientèle et L3 Assurance) est décidée à l'issue de de l'année administrative 2 (L2 et L Pro 2).

Que faire après l'obtention d'une L Pro 1 ?

Il ne vous est pas possible de vous inscrire en L2 du contrat standard.

Il est possible de :

- Poursuivre en L Pro 2 ;
- Vous réorienter à l'université, en Licence 1, en B.U.T, Paréo, ou... hors université (BTS, école...) ;
- Redoubler ;
- Chercher un emploi.

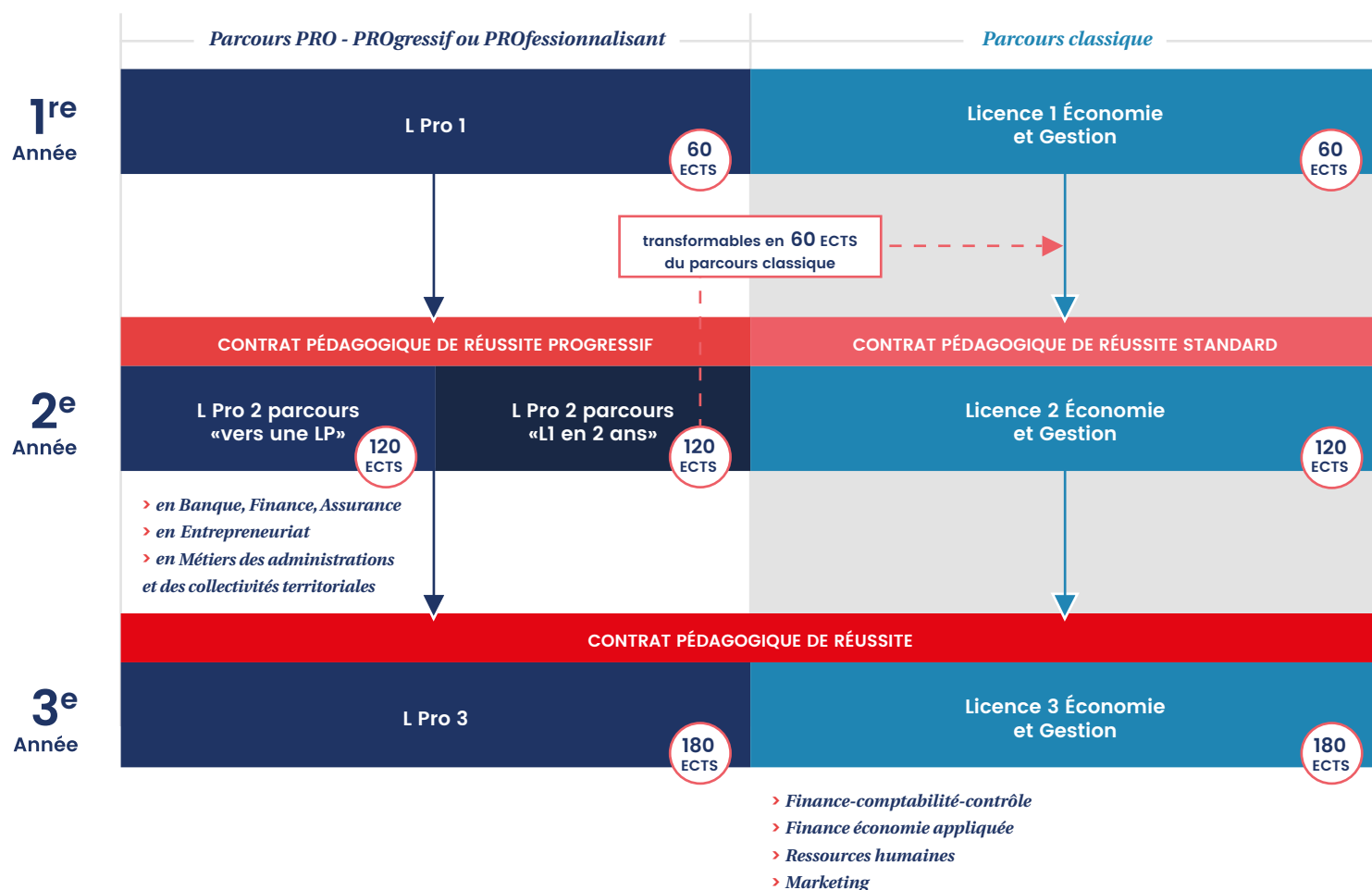
Que faire après la L Pro 2 ?

Si vous obtenez la L Pro 2, vous pouvez :

- > candidater pour :
 - une licence professionnelle (L Pro 3) à la Faculté ou ailleurs
 - la Licence Administration Publique (LAP)
 - le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)
 - un BTS ou une autre formation
 - poursuivre en L2 du contrat pédagogique standard, sous réserve d'avoir validé les 60 ECTS du contrat pédagogique standard de L1.
- > chercher un emploi.

Avec cette L Pro 2., vous ne pouvez pas vous inscrire en L3 du contrat pédagogique standard.





LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY DE LICENCE

Le cycle d'études d'une Licence dure trois ans.

Cette durée peut être rallongée (autorisation de réinscription).

Lors du jury de Licence qui a lieu début juillet, les résultats obtenus par chaque étudiant sont examinés.

- > Nombre d'ECTS obtenus aux enseignements des UE fondamentales.
- > Nombre d'ECTS obtenus aux enseignements des UE transversales

Selon ces résultats, l'étudiant est déclaré :

- Admis et peut s'inscrire dans l'année administrative supérieure ;
- Admis en L Pro 1 ou en L Pro 2 (au terme des deux années) ;
- Ajourné ou défaillant et peut se réinscrire dans la même année administrative (redoublement) dans la limite du nombre d'inscription autorisé sur le cursus licence. Les étudiants acceptés en L Pro 1 et qui n'ont pas été assidus pourront se voir refuser une réinscription.

Le contrat pédagogique garde la trace du cursus.

À l'occasion du **jury de session** et du **jury de Licence**, le nombre d'ECTS attribué à l'étudiant conditionne la poursuite ou la fin du cursus.

La Licence est validée dès lors que 180 ECTS ont été obtenus.



Les acquis de chaque année doivent correspondre à l'obtention d'au moins 60 ECTS.

Les ECTS acquis au-dessus des 60 ECTS annuels **ne peuvent pas** être reportés l'année administrative suivante du cursus.

Si les acquis de l'année 1 sont inférieurs à 60 ECTS, l'étudiant est autorisé à se réinscrire aux enseignements qui n'ont pas été validés. Cette réinscription n'est possible qu'une seule fois et soumise à la décision du jury.

La réinscription donne droit aux évaluations réparties tout au long de l'année (session 1) et à celles de la session 2 de seconde chance.

Rappel : le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Licence est limité à **6 fois**.

Le **jury de Licence** établit, pour tout étudiant qui souhaite en cours de cursus, soit se réorienter au sein ou hors de l'université, soit interrompre ses études, un bilan global de ses résultats, fondé éventuellement sur un dispositif spécial de compensation lui permettant d'obtenir les ECTS correspondants. Ce bilan présent dans le contrat pédagogique fera l'objet d'un certificat délivré par le jury.

La note finale de la Licence est la moyenne des notes obtenues en Année administrative 3.

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER UNE CÉSURE

Il est possible d'interrompre le cursus en Licence. La césure est une période pendant laquelle un étudiant suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle. Les modalités d'attribution de la césure font l'objet d'un règlement dédié. Si vous souhaitez faire une césure, discutez-en avec votre responsable d'année avant toute démarche administrative



Retrouvez toutes les infos pratiques
sur le site de la Faculté

LA POURSUITE DES ÉTUDES

La poursuite d'études est validée par le jury en accord avec l'étudiant sous des termes précisés dans le contrat pédagogique.

LA RÉORIENTATION

La réorientation de l'étudiant au sein de l'université, entre composantes, fait l'objet d'un règlement dédié avec notamment la précision des dates dans deux périodes : après les vacances d'automne et début janvier.

Le dispositif de réorientation est activé, dans le cadre du contrat pédagogique. Le transfert des ECTS acquis dans la licence choisie dans le cadre de la réorientation se fait selon les principes d'une Validation d'Acquis Académiques après examen du dossier de l'étudiant par une commission de réorientation. Tout ECTS non transféré devra alors être acquis par l'étudiant dans le cadre des modalités d'organisation du contrôle des connaissances du diplôme retenu pour la réorientation.



■ LE SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Est délivré en même temps que le diplôme de Licence, un document appelé **supplément au diplôme**, présentant le contenu de la formation et les compétences acquises.

Tout étudiant inscrit dans une année universitaire de Licence doit se voir garantir la possibilité de s'inscrire dans tous les enseignements nécessaires à la validation de son année. Il peut lui être également accordé la possibilité de s'inscrire dans un nombre d'enseignements supérieur aux ECTS prévus pour une année, et sous réserve d'un accord pédagogique du responsable de formation ou de son enseignant référent. Cette disposition apparaît dans le contrat pédagogique. La formation accepte et valorise l'engagement personnel de l'étudiant.

Ce document est également une annexe descriptive et permet une meilleure lisibilité de la formation et du diplôme à l'attention en particulier des employeurs ce qui facilite la mobilité de l'étudiant d'un établissement à l'autre, tant au niveau national qu'international.

S'ajoutent ainsi aux enseignements des UE fondamentales et aux UE à choix encadrés, des **enseignements du supplément au diplôme de Licence**, crédités par des ECTS supplémentaires non transférables qui s'ajoutent aux 180 ECTS de la Licence : Engagement, Pratique sportive, Langue vivante 2, Enseignement d'ouverture optionnel, Projet personnel et professionnel.

L'engagement permet de développer des compétences, connaissances et aptitudes acquises en parallèle de la formation universitaire et de vous préparer à votre insertion professionnelle (valorisation sur un CV par exemple). Il peut être valorisé tout au long du cursus (Engagement 1, Engagement 2, Engagement 3) et offre la possibilité de s'engager dans des actions internes à la Faculté, qui ne relèvent pas du catalogue des Enseignements d'Ouverture Optionnels. Certains engagements tels que le tutorat auprès des pairs ne sont possibles qu'à partir de l'obtention d'un seuil d'ECTS (60)).

La pratique sportive proposée aux étudiants selon deux modalités : soit dans le cadre des E2O, soit en participant aux activités du SUAPS (hors E2O).

Une langue vivante 2 pourra être proposée chacune des trois années.

Les Enseignements d'Ouverture Optionnels non obligatoires renvoient au catalogue d'E2O, proposé par l'Université d'Angers proposés dans tout le cursus Licence (activités sportives proposées par le SUAPS, langues proposées dans le cadre d'Anjou Inter Langues, pratiques culturelles proposées par l'Université d'Angers, engagements étudiants accompagnés par l'Université d'Angers).

L'unité d'enseignement 3PE/Expériences prend en considération une diversité d'expériences qui contribuent au développement des compétences utiles et/ou nécessaires dans l'avenir professionnel et qui enrichissent vos connaissances et votre ouverture vers la société et le monde qui vous entoure. Elle permet en effet la construction individuelle et progressive du Projet Professionnel Personnel de l'étudiant (3PE). Ainsi, durant votre formation de Licence, vous pourrez enrichir votre parcours et vos compétences grâce à un certain nombre d'expériences :

- Stages facultatifs en entreprise, administration ou cabinet ;
- Expériences à l'étranger, apprentissage linguistique en immersion ;
- Participation aux conférences métiers organisées avec le soutien du Club des partenaires de la Faculté ;
- Participation aux Entrepreneuriales, création et gestion d'une entreprise ;
- Emploi salarié ou autres.

Dans le supplément au diplôme, figurent des renseignements complémentaires :

- Il est mentionné si une partie du diplôme a été acquise par validation ou faite dans un autre établissement ;
- Il est mentionné si le diplôme comprend une période d'étude à l'étranger (institution, durée, langue d'enseignement) ;
- Le tableau de correspondance avec les compétences acquises lors de cette Licence est fourni ;
- La nature des stages dans une entreprise/pays (sujet, durée, lieu, pays) est précisée ;
- Il est mentionné si la qualification est un diplôme conjoint ou double/multiple.



SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

L'octroi de crédits ECTS supplémentaires (4 ECTS maximum) est soumis aux conditions suivantes :

1. L'étudiant doit être ADMIS en session 1 ou en session 2 ;
2. Le stage doit être effectué (8 semaines / 280 heures) = 2 ECTS* ;
3. Un engagement doit avoir été déclaré dans l'attestation signée par le Doyen = 2 ECTS ;
4. Un emploi peut être gratifié de 2 ECTS uniquement si l'étudiant a réalisé le stage ;
5. Si le responsable de parcours valide un emploi en remplacement du stage, 2 ECTS sont octroyés ;
6. L'entrepreneuriat peut être gratifié de 2 ECTS avec l'accord du responsable de parcours ;

* Si le stage est validé après le grand oral et avant le jury de session 2, les 2 ECTS sont octroyés.

LA DOUBLE LICENCE

Une Double Licence est un cursus universitaire permettant d'étudier deux domaines à la fois et, ainsi, au terme de la formation, obtenir deux Licences différentes.

La demande d'inscription en Double Licence 1^{re} année (Double Licence Droit-Économie, Double Licence Mathématique-Économie) est ouverte à tout titulaire d'un baccalauréat ou diplôme équivalent. L'inscription est proposée sur Parcoursup. Une commission sélectionne les dossiers sur des critères. Un jury paritaire d'entrée statue après examen des dossiers. Le nombre de places est limité.

Chaque mention applique ses propres modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Le diplôme et grade de Double Licence sont attribués indifféremment par le jury de chacune des deux Licences.

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'étudiant en mobilité doit remplir un Contrat d'Études détaillant les matières suivies à l'étranger. Ce contrat fixe les enseignements que l'étudiant devra suivre dans l'université d'accueil. Ce contrat doit être approuvé et signé par le Vice-doyen en charge des relations internationales de la Faculté et les responsables d'année.

Les résultats obtenus à l'étranger, transposés conformément à la grille de conversion en vigueur sur l'établissement, sont soumis à la validation du jury. L'étudiant obtiendra le diplôme de l'université d'Angers.

Les étudiants, titulaires de titres ou diplômes étrangers non francophones, ne peuvent être admis en Licence que s'ils possèdent a minima le niveau B2 selon l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

La scolarité antérieure de l'étudiant est enregistrée dans son dossier (échanges internationaux, transfert vers un autre établissement...).



ORGANISATION DU PÔLE LICENCE ET FORMATIONS SPÉCIFIQUES



■ CHARTE DU BON USAGE DE LA MESSAGERIE

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion. Cette charte a pour objectif de :

- Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de la Faculté et étudiants ;
- Combattre la pression et le stress au quotidien ;
- Préserver le temps professionnel et privé de chacun ;
- Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée.

1. Évitez les mails entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires

Utilisez l'outil « Sendlater (envoyer plus tard) » de votre messagerie pour un envoi différé ou placez le message en attente dans vos brouillons.

2. Ne répondez pas instantanément.

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

3. Limitez le nombre de destinataires

Privilégiez les listes de diffusion ou adresses génériques : les messages adressés aux listes de diffusion de la Faculté sont modérés par les administrateurs de la Faculté et doivent impérativement être envoyés depuis votre adresse étudiante

Ciblez la personne ressource qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...).

Évitez de répondre à tous, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

4. Soignez la rédaction

Respectez les formes, soyez clairs et concis. Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :

- Renseignez précisément l'objet du message ;
- Priorisez votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « important », « pour information », urgent », « confidentiel », « personnel »... ;
- Ne traiter qu'un sujet à la fois ;
- Précisez votre nom, votre formation et année, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité ;
- Utilisez une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés ;
- Restez vigilant sur les formules de politesse, même brèves, en début et fin de message : « Respectueusement » est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de la Faculté ;
- Relire, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail.

5. Suivez la voie hiérarchique

- Pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens : contactez votre gestionnaire de scolarité ;
- Pour des demandes pédagogiques : contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département ;
- Pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement : contactez le secrétariat du Doyen ;
- Pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du Doyen : contactez le secrétariat du Doyen.

6. Anticipez vos demandes et soyez patient

N'exigez pas de votre destinataire qu'il réponde dans l'heure ou dans la journée. Vous devez anticiper vos demandes et faire preuve de patience.



FACULTÉ DE DROIT,
D'ÉCONOMIE ET DE GESTION
13 allée François Mitterrand
49 036 ANGERS
T. 02 41 96 21 35

univ-angers.fr/deg

suivez-nous sur les réseaux :

